

ASSISES DES DOYENNES ET DOYENS des Ecoles professionnelles et Gymnases du Canton de Vaud.

Organisation : l'AVDEP (Association vaudoise des doyennes et doyens de l'enseignement professionnel) et l'ADGV (Association des doyens des Gymnases vaudois). **Jeudi 16 novembre 2017, Collège Picard, Lausanne,**
leonore.veya@vd.ch

L'évidence de la migration, de l'asile et du droit d'asile¹

M.C. Caloz-Tschopp, CIPh, site : exil-ciph.com

Soyons réalistes demandons l'impossible.

Slogan de 1968

Soyons réalistes demandons l'évident

Slogan des manifestant.e.s, Place de la République, Paris, avril 2016.

AVANT-PROPOS

Je remercie qui l'AVDEP (Association vaudoise des doyennes et doyens de l'enseignement professionnel) et l'ADGV (Association des doyens des Gymnases vaudois) de m'avoir invitée à parler aujourd'hui. J'interviens en tant qu'enseignante-chercheur en philosophie, ancienne Directrice du Programme *Reconceptualiser l'exil. Philosophie et citoyenneté contemporaine* au Collège International de Philosophie à Genève/Paris.

Je trouve le titre des Assises très intéressant que je comprends ainsi : rien n'est impossible. Il est toujours possible d'agir partout, dans les lieux les plus tangibles, les plus inattendus, les plus intimes. J'ai intitulé mon exposé : *L'évidence de la migration, de l'asile, du droit d'asile*, à partir d'un livre que j'ai publié en 2016 : *L'évidence de l'asile. Essai de philosophie dys-topique du mouvement*¹.

LIER LA QUESTION DE L'ASILE, DU DROIT D'ASILE, DE L'HOSPITALITE A L'ENSEIGNEMENT EST FONDAMENTAL.

Je m'adresse à des professionnels qui ont des responsabilités complexes dans l'éducation de jeunes en situant mon propos, à l'horizon de l'histoire et de la globalisation dans laquelle s'inscrit la migration et non dans le quotidien des classes.

J'ai écrit un texte pour ces Assises et je passe maintenant de l'écrit à l'oral. Je vais respecter mon temps de parole et j'espère n'être pas trop schématique. Vous pouvez aussi visiter le site avec de nombreuses références et une revue en ligne : **exil-ciph.com**

La journée décanale concerne en priorité des jeunes migrants des Ecoles professionnelles et des Gymnases du canton de Vaud où s'expérimente une politique d'accueil avec des exemples de créativité (cas nombreux) par les enseignants et les élèves.

Des faits pas assez visibles dans l'opinion publique, montrent que le courage des enseignants est remarquable, alors que certains parlent de « fénéants » dans la fonction publique. Les enseignants savent que, comme l'a montré une recherche récente

¹ Texte de la conférence orale à Lausanne.

(www.unige.ch/formcont/cassmmc/; Gogikian) le durcissement des conditions d'accueil affecte la santé mentale des migrants. Quel effet a sur un enfant et sur son éducation, une insécurité de statut et la violence ?

Les jeunes c'est l'avenir. Hier des enseignants se battaient pour le droit à l'éducation des enfants clandestins. Aujourd'hui, la violence d'Etat n'épargne pas les jeunes migrants. Les discriminations, le non respect des droits fondamentaux qui préside à leur accueil est particulièrement grave et met en péril leur inclusion. Comment ne pas se révolter, comment ne pas rêver de violence devant la violence subie jours après jours ? Nous allons voir que la violence banalisée a un effet boomerang dangereux.

L'Europe vit la période de globalisation paradoxale. 1989, annonçait la fin des territoires, et « le monde n'a jamais été aussi fissuré, strié, divisé qu'aujourd'hui. C'est un retour au XXI^e siècle des murs et des frontières fermées, avec 70 barrières planifiées qui sont autant de « théâtres politiques » (Vallet, 2014) qui génèrent la violence et qui sont inefficaces.

Les politiques migratoires se sont étatisées au tournant du XX^e siècle en Suisse (Arlettaz, Vuillemier) et en 1979 pour le droit d'asile. Elles ont subi un tournant important dans les années 1980 en Suisse et en Europe avec Schengen qui a fixé les limites externes de l'Europe en créant de nouvelles zones de conflit. (Dublin et autres outils) qui sont le lit de Procuste de la migration et de l'asile, alors que paradoxalement la Suisse a adopté une loi sur l'asile en 1979 très progressiste (qui a été révisée de nombreuses fois depuis lors). Les frontières d'Espagne, d'Italie de Hongrie « sont mortelles » (Kott, 2017). La dite « crise des réfugiés » de 2015 marque-t-elle un nouveau tournant en Europe et en Suisse ?

La Suisse est un pays constitué par la diversité culturelle².

La Suisse n'a pas bonne réputation en matière de Droits de l'homme quant à la discrimination³. Un rapport de l'ONU a souligné des progrès « tout en incitant à plus d'engagement en matière de discrimination et d'intégration des migrants ».

Les interrogations philosophiques que la migration évoque sont innombrables. J'ai dirigé plusieurs recherches et j'ai enseigné aussi sur ces questions. Quel est mon angle d'attaque ?

Il y a bcp. de travaux dans les sciences sociales et humaines y compris en éducation interculturelle. Tania OGAY, collègue et prof. à l'Université de Fribourg a travaillé sur les défis des professionnels (notamment enseignants) en contexte d'interculturalité⁴. Elle m'a envoyé des références. Quant à moi, j'aborde la question depuis la philosophie politique (démocratie, force et droit, autonomie et démocratie, égaliberté, citoyenneté) basée sur l'histoire et l'actualité. Je fais le pari de prendre au sérieux l'évidence⁵. Vous verrez que **5 propositions** sont formulées à partir de là.

Depuis la philosophie politique, je choisis de suivre le fil rouge d'une évidence ébranlée et refondée à propos de la migration, de l'asile et du droit d'asile qui s'inscrit dans la généralité du « droit d'avoir des droits » (Arendt) qui a décrit ce qu'elle a appelé : « la superfluité humaine »⁶ et qui prend en compte la convertibilité/inconvertibilité de la violence (Balibar).

Permettez-moi de situer brièvement mon travail, ses outils, ses terrains. J'ai participé à des recherches collectives en épistémologie, en philosophie⁷, en logique⁸, en philosophie politique⁹.

Je ne vise pas l'écriture de traités philosophiques. Depuis peu je pratique l'essai philosophique tout en enseignant aussi.

Mon mode de travail en philosophie dans mes travaux et recherches est interdisciplinaire¹⁰ et articulé aux terrains (de la migration, du droit d'asile, des conditions de travail des professionnels du Service public, du chômage, de la paix, situation dans quelques pays du « sud »). Recherches pour l'ONU le Conseil d'Etat genevois, l'analyse de cas concrets dans le droit d'asile en lien avec le Mouvement d'asile entre autre¹¹.

Vous aurez compris que je ne vais pas de faire ici un inventaire exhaustif des faits, statistiques, arguments de l'ONU, du HCR, de l'OIM, des ONG, des ETATS, de l'UE etc. autour de la migration, de l'asile, du droit d'asile¹².

Je pars du constat qu'il existe des évidences et que les faits concernant la migration qui font exploser les droits, les catégories philosophiques et politique, les savoirs, les droits, que les arguments parviennent encore moins à convaincre, à cause de la place des passions et du recul de la pensée, de la transformation de la conscience sociale.

Plusieurs faits récents¹³ concernant la migration dans le canton de Vaud ont défrayé l'actualité: une régularisation positive de sans papiers (523), le décès de Lamy Fatty à la suite d'une cascade d'erreurs, une expulsion de Alamin Omer, un « cas Dublin » depuis 3 ans en Suisse, une mise en cause du délit de solidarité et un nouveau décès NN dans le foyer de l'EVAM de Malley et la découverte de son corps 2/3 jours après. « nous ne sommes pas considérés comme des humains » dit son voisin de palier alerté par l'odeur ... « maltraitance institutionnelle les gens sont déshumanisés », *Courrier* du 15 nov. 2017.

Ces faits sont des symptômes de l'apartheid de « managment désincarné » (M.A. Dujarier, 2017) où la brutalisation est banalisée, où le seuil de la mort est atteint sans réaction, qui marquent le canton de Vaud et l'UE à propos de du droit des travailleurs « sans-papiers » et l'application du dispositif Dublin ont accompagné ma réflexion

En quoi l'Education et les Politiques éducatives sont-elles concernées ?

I. L'ETONNEMENT DEVANT DEUX SLOGANS 1968 - 2016

Soyez réalistes demandons l'impossible (1968). Soyons réalistes demandons l'évident (2016). 40 ans séparent ces deux slogans. Les temps ont changé, comme chante Bob Dylan, poète Prix Nobel entre 1968 et 2016.

Etonnement : que signifie ce décalage en 40 ans ? Question de connaissance et de signification.

En 1968 l'impossible exprimait des rêves, en appelait à l'imagination. En Suisse, on se rappelle la lutte pour abolir le statut de saisonnier, pour le droit du travail des des sans-papiers, pour l'accueil des Chilien (APG, etc.).

Aujourd'hui, pour Nuit Debout et les mouvements sociaux, le réalisme de l'évident – la vérité – est toujours là. L'évidence prime sur l'impossible et pourtant rien n'est évident !!!

La migration c'est l'évident. C'est un fait du réel qui ne peut ni être nié, ni dénié.

La migration, l'asile cristallisent les passions et peinent à être « imaginées » (Castoriadis), « pensées (Arendt, Anscombe) », « cadrées » par des droits et non par la force.

Il faut dire que la philosophie a sa part de responsabilité. Notre imagination a été découverte et recouverte, dit Castoriadis. Notre pensée philosophique est marquée en Occident par Platon et Descartes. Elle sépare l'âme et le corps. Elle a été réduite à la raison et même à la raison instrumentale (Ecole de Frankfort), ce qui se traduit notamment par le poids de l'utilitarisme lié au marché.

Il nous faut penser le réel, les faits matériels, les corps, les passions ce que Aristote, Spinoza et les travaux féministes rappellent. La pensée est un besoin vitale dit Rada Ivekovic, philosophe d'ex-Yougoslavie.

La migration interroge les bases enfouies de notre civilisation : la dialectique entre passion et raison, entre déterminisme et liberté, entre justice, droit et force, entre chaos, lois et droit, entre paix et guerre, etc.. Elle les révèle. Elle les cristallise.

II. L'EVIDENCE DE LA MIGRATION, DE L'ASILE, DU DROIT D'ASILE, ET LE « DROIT D'AVOIR DES DROITS » (Arendt)

L'évidence est une notion à la fois philosophique et politique.

Parler de l'évidence¹⁴, savoir, *connaissance forte, immédiate, certaine* n'est pas une simple performance linguistique, ni un exercice de vocabulaire philosophique.

L'évidence¹⁵ concerne la question fondamentale de la vérité, de la liberté et de la justice qui s'inscrivent dans l'histoire et les rapports sociaux, le droit pour chaque humain d'être sujet à part entière (généralité des droits).

Depuis la philosophie et la philosophie politique, l'évidence suppose son développement à 3 niveaux que je résume :

- (1) évidence et savoir
- (2) évidence philosophique de la liberté de mouvement
- (3) évidence de l'hospitalité

(1) EVIDENCE ET SAVOIR (scientifique et de signification) ;

De quel savoir avons-nous besoin dans l'éducation et dans l'accueil des migrants ? Nous avons besoin de décrire des faits, de les interpréter, de les mettre en contexte pour en dégager des significations et pour cela d'être critique sur leur construction.

Jean-Daniel Zufferey, Christol Bornand, abordent cette question de la description des faits mise en rapport avec l'intégration. Je m'intéresse surtout à la signification de faits en lien avec les politiques migratoires et du droit d'asile et des politiques de sécurité en Suisse et en Europe.

(2) L'EVIDENCE PHILOSOPHIQUE DE LA LIBERTE DE MOUVEMENT

La liberté de mouvement, c'est la vie, l'antithèse de la mort. L'image des murs de la peur et la militarisation des frontières la concrétise. Ex. Les assignations à des zones précises des requérants d'asile en est un des faits marquants.

L'évidence philosophique de la liberté de mouvement renvoie à une philosophie de la vie. La condition humaine de liberté (spontanéité, imprévu) est ontologique historique, politique. C'est un rapport social de pouvoir de se mouvoir qui s'est globalisé. Il est caractérisé par l'inégalité et la violence.

La migration est liée à la vie qui est mouvement. C'est l'exercice de la liberté de se mouvoir avec ses pieds, son corps, dans sa tête, liberté de penser, d'opinion, libertés publiques.

« Le sens de la politique est la liberté » (Arendt).

C'est la possibilité de devenir sujet, citoyen à part entière, ce qui suppose des conditions matérielles et juridiques concrètes – généralité des droits - comme on va le voir dans les propositions.

Elle n'est pas abstraite mais a de multiples contraintes économiques, politiques, culturelles, etc.

La liberté de mouvement n'est donc pas réductible à l'économie, elle n'est pas assimilable à la « liberté de circulation » (Schengen) des biens, des capitaux et de la main-d'œuvre. Les migrants bougent travaillent pour survivre, pour vivre. Mais ils ne sont pas un simple facteur économiques d'Uebérisation du travail.

Elle doit être cadrée par des lois constitutionnelles (texte fondateur), des droits (Voyage, fuite, murs et protection).

(3) L'EVIDENCE POLITIQUE DE L'HOSPITALITE

Trois termes sont articulés entre eux: l'asile, le droit d'asile, l'hospitalité. Je me limite à l'hospitalité en renvoyant à mon livre¹⁶.

L'HOSPITALITE

Le fondement de l'asile, du droit d'asile, c'est l'hospitalité entendue comme possibilité de protection et d'obtention du statut de sujet en politique dans une communauté politique organisée.

Benveniste a montré que l'hospitalité¹⁷ contient l'échange, la réciprocité, la tension ouverte entre l'hôte et l'ennemi.

C'est un des piliers de refondation de l'Europe. Elle ne figure pas dans la Constitution actuelle, ni dans la Constitution suisse et la plupart des Etats.

Blocher ne parle jamais d'hospitalité, la majorité des discours qui circulent non plus. L'évidence de l'hospitalité est-elle un trésor perdu invisible ?

Aujourd'hui, l'hospitalité s'invente de multiples manières, y compris dans les collèges et les classes et il importe de pouvoir rendre visible ces créations qui sont des gestes d'invention de la démocratie.

Il est important que ces savoirs sur l'asile, le droit d'asile, l'hospitalité soient enseignées sur la durée. En tant qu'enseignants j'ai pu constater un recul à ce sujet dans les HES et l'Université.

QU'EST-CE QUI FAIT PEUR DANS LA MIGRATION (question posée depuis la philosophie politique) ?

Aujourd'hui¹⁸, dans la globalisation, la situation globale de la planète fait peur, surtout vue depuis l'îlot que sont la Suisse et l'Europe.

Ce ne sont plus seulement les non « nationaux » qui font peur aux « nationaux » (Sayad). C'est la peur devant la masse impliquée par la croissance démographique, (nous sommes trop nombreux, la planète va exploser!).

Certes, c'est un fait mais qui mérite d'être évalué avec les projections démographiques qui sont nuancées (rapports de l'ONU sur les modèles de projection démographiques, Legoux). Il faudrait aussi reprendre les travaux critiques sur la réduction des naissances (cas de L'Inde, de la Chine, de Cuba). Imposé d'en haut ? Changement des conditions de vie fait baisser la natalité ?

La peur démographique se déplace sur le nombre de déplacés climatiques. Plus d'un milliard de personnes pourraient migrer d'ici la fin du siècle (Lancet) pour des causes non « naturelles ». Dans ces chiffres il faut inclure l'accroissement abyssal de la pauvreté et des inégalités, la désappropriation des ressources, des terres (processus de paix en Colombie par ex.). Un pacte mondial des migrations se débatta à l'ONU en 2018.

Quelle réalité se construit quand on met en parallèle la migration et l'environnement, les deux avertissements, après ceux du GIEC quant à la détérioration très grave de l'environnement¹⁹, ou encore le fait que l'Europe construit une armée européenne hors de l'OTAN à observer avec la montée du commerce des armes dans le monde, mais ne parvient pas à fixer des quotas de répartition pour l'accueil des réfugiés à ses frontières (« crise des réfugiés de 2015 et ses suites), ni à élaborer rapidement des normes et sanctions efficaces contre l'évasion fiscale ?

Ces faits vus depuis la philosophie politique m'amènent à adopter un instant la méthode de l'historien Patrick Boucheron.

On ne peut se baser sur la peur (à moins que ce soit celle de Brecht, écrit l'historien : « *On a toujours raison de se révolter, mais on peut parfois avoir tort de ne pas avoir peur* » criait Bertold Brecht entre 1935 et 1938 qui s'alarmait de la montée du nazisme... Ce n'était pas une catastrophe soudaine, explique l'historien, dans sa leçon inaugurale au Forum philo à Amiens, mais une continuation irrésistible si prévisible que plus personne ne songait à prévenir.

Il précisait que Tocqueville appelait cela une paralysie de la volonté démocratique, une peur diffuse et vague, incapable de désigner l'objet du péril (ou se trompant carrément sur l'objet). « Desespérant de rester libres, ils adorent déjà au fond de leur cœur le maître qui doit bientôt venir » (La démocratie en Amérique).

On se rappelle le slogan de Roosevelt : « La seule peur qui doit nous effrayer, c'est la peur elle-même » qui nous renvoie à autre chose. Faisons un pas de plus.

° L'AMBIGUÏTE A NOTRE EPOQUE

Notre époque, avec une accélération dans la modernité est caractérisée par la métamorphose de la violence et des « crises » du, de la politique, écrivait le politologue Pierre Hassner en 2015. Il mettait en rapport cette tendance avec « la revanche des passions ».

Pour approfondir la question du rapport entre liberté de mouvement et peur, de la (dé)subjectivation au niveau de l'inconscient et de la conscience sociale, nous avons mené une recherche sur l'oeuvre d'un psychiatre et psychanalyste argentin, Jose Bleger l'an passé qui a

développé la notion d'ambiguïté. C'est une des pistes de recherche sur l'inconscient à la base du désir, des valeurs, de la créativité et de la soumission.

L'ambiguïté renvoie à la créativité (Wagner) et à la soumission/insoumission, obéissance/désobéissance civique, la responsabilité, le pouvoir d'action.

En bref, (je vous renvoie à nos publications) l'ambiguïté est à la fois une forme de plasticité du psychisme inconscient et des institutions, qui permet d'observer les processus de créativité (Wagner) et aussi de (dé)subjectivation des individus qui s'adaptent à n'importe quoi (Amati) et le flottement des institutions, car les cadres de références deviennent flous en changeant. Bleger utilise la métaphore du *Lickens*. L'ambiguïté évoque aussi le caméléon. Elle a un outil privilégié : les moyens de communication, internet, big datas, etc..

Vue depuis la philosophie politique, l'ambiguïté est une qualité de l'inconscient individuel et collectif qui indique la transformation du pouvoir individuel et institutionnel d'époque, les adaptations aux changements et, selon le type de changement, les compromissions qui participent au passage des démocraties à des systèmes de « dictature » (qui reste à conceptualiser).

Je pense aussi aux compromissions illusoires que l'ambiguïté évoque (les limites de la social-démocratie et du libéralisme politique en Europe face à l'ultra-libéralisme et au populisme).....

L'histoire a de nombreux exemples non seulement d'indifférence, d'ambivalence, mais l'ambiguïté devant des « dictatures » (le plus connu, c'est le passage de 2% à plus de 30% de votation pour Hitler), aujourd'hui, le 30% d'électeurs de l'UDC en Suisse, la dictature d'Ergogan, de Trump, la montée de droites extrêmes désarçonnent : des dictateurs anti-démocrates déclarés gagnent largement les élections.

Prenons l'exemple de Trump. La place des ouvriers, précarisés blancs ou nationaux ont voté Trump et ils votent l'extrême-droite en Europe, après avoir été abandonnés par les politiques. Qui est ciblé dans les campagnes électorales ? Les conservateurs ciblent les pauvres et les migrants, la gauche, le 1% des plus riches. Mais...le problème n'est pas seulement la séparation de classe, mais aussi la perpétuation des classes : les plus riches (1%) les classes moyennes supérieures passent entre les gouttes décrivent des chercheurs (et qui représentent aux USA le 25% de l'électorat).

Ces faits évoquent l'ambiguïté, qui conduit à adopter une position défensive face aux logiques activistes du pire visant à immobiliser et soumettre. Les social-démocraties supports des classes moyennes et d'autres partis politiques sont bien timides pour imposer des règles à l'ultra-libéralisme et au populisme.

De plus en plus de voix de bords très divers se lèvent pour dénoncer l'immobilisme, voire la compromission face aux outrages du capitalisme financier, des multinationales formulées comme des questions éthiques et non pénales (autre ambiguïté), et demander des règles internationales et nationales (Paradis Paper, environnement, armes).

Voyons quel problème se pose depuis l'histoire de la modernité et du XXe siècle et la philosophie politique.

III. HISTOIRE ET MODERNITE. VIOLENCE « EXTREME », EFFET BOOMERANG (Luxemburg)

Je vais devoir faire une synthèse rapide de nombreuses années de recherche sur l'histoire (continuités et ruptures) entre le XVIIIe et XXe siècle ici. Je vous prie de m'en excuser, tout en vous renvoyant aux travaux collectifs des Assises européennes sur le droit d'asile, du GGE.

Je vous invite en qq. mots à une plongée vertigineuse dans l'histoire de la modernité. Nous vivons à des places et degrés divers, dans un contexte historique, de « superfluité humaine », de guerre totale (Arendt) difficile à nommer, de **violence « extrême »** (Balibar), **d'exterminisme** (Ogilvie) avec des **effets boomerang** explosif s'étendant à la planète (Rosa Luxemburg)²⁰.

Je cite 4 collègues philosophes, sans pouvoï développer leurs travaux ici.

Aujourd'hui, les nationalismes, les populismes côtoient l'arrogance des riches, des élites économiques qui constituent une « hyper-bourgeoisie globalisée »²¹, avec des stratégies de classe interconnectée au-dessus des Etats et du droit (Cousin, Chauvin, 197-206).

La réflexion consiste à accepter de travailler sur les résistances à voir, à connaître, à savoir et à accepter le réel, en nous réappropriant des trésors de l'humanité et notre puissance d'imagination et de pensée. Transformer notre désarroi en pari.

Venons-en à l'actualité.

IV. ACTUALITE. L'EVIDENCE EBRANLEE, LA DEMOCRATIE DELITTEE PAR LA FORCE.

Loi, force et droit et démocratie, droits constituants

Que vaut l'évidence de la vérité, de la liberté de la justice liée à la vitalité de la démocratie, au droit, confrontée à l'évidence de la force qui l'accompagne, qui est guerrière et ne se situe plus sur les champs de bataille mais dans les transferts de biens, de MO (populations-poubelles et nouvelles formes de surexploitation), de capitaux ?

C'est une nouvelle situation de passage de frontière entre la force et le droit.

Partons de l'égalité à partir du pouvoir et du droit radicalement transformé par la force.

Simone Weil a une réflexion très approfondie sur la force à partir de l'Iliade qu'elle a écrit en 1940 et aussi de Castoriadis lisant Thucydide, Platon et sa recherche sur la démocratie, la force et le droit et des institutions d'auto-limitation de la violence, sur le conflit, mélange inextricable entre calcul et passions. Pour lui la question thucydidienne est la suivante : des biens nous semblent précieux à l'intérieur de certaines frontières, ne semblent plus valoir au-delà où prévaut la force.

L'observation de l'inégalité et du droit des étrangers sont des terrains privilégiés d'observation, après l'émergence de 1968, d'un nouveau passage à la force depuis les années 1980 et depuis 2001 que nous peinons à voir à cause d'une peur qui est appelée à se transformer en angoisse réflexive.

Depuis la philosophie et la philosophie politique, en résumé, l'évidence ébranlée prend en compte les 7 points suivants :

- (1) inégalité des richesses et du pouvoir dans la globalisation
- (2) Inégalité et infra-droit pour les étrangers (Lockak)

(3) Délitement des Etats, de l'ONU et du droit. Quand l'humanitaire et le marché prennent la place du droit (ONU et OIM, rapports Mts sociaux, ONG) et en Suisse centration sur le DFJP et une politique exécutive directe du Conseil fédéral (ex. partenariat pour réfugiés du HCR, critères de choix d'une politique du Prince à articuler avec les expulsions)

(4) Transformation du rapport démocratie-force, « dictature ». Double haine, expulsions, installation de pouvoirs autoritaires, sécuritaires. De quelle « guerre » s'agit-il ?

(5) Trois philosophies politiques de la force d'obéissance HOBbesienne, Schmittienne.

(6) L'EVIDENCE IMPLIQUE UN NOUVEAU PARADIGME POSITIF. Une philosophie politique alternative de la démocratie constituante.

(7) L'EVIDENCE POLITIQUE ET PHILOSOPHIE : LE « DROIT D'AVOIR DES DROITS » (ARENDT), à la base du DROIT CONSTITUANT

(1) Inégalités des richesses et du pouvoir dans la globalisation

Aujourd'hui, on ne parle plus d'exclusion, concept sociologique emprunté aux 30 glorieuses, aux politiques sociales, mais d'expulsions²² (Sassen) qui, dans le cadre de la globalisation (Sassen 2007) concerne un système global de démondialisation.

Au début du XXI^e siècle, l'écart entre homme et femmes, entre jeunes et vieux, entre populations résidentes et migrants, etc. se creuse. En Suisse même l'accès à l'alimentation (faim), à la santé, au logement, au travail, à l'éducation, à une vieillesse digne, à la sauvegarde de l'environnement est très inégalitaire. Le fossé se creuse. Le monde devient dangereux.

La précarisation indique que le rapport Capital-Travail a changé que nous sommes à l'ère la population-poubelle (poblacion chatarra).

Les inégalités abyssales²³ des richesses (Piketty), devant la vie, la mort (atteinte du culte des morts, éléphants et résistance d'un capitaine de bateau !) sont un épiphénomène tangible quantifié, inquantifiable (richesses), mais de quoi ?

La légitimation de l'inégalité, fossoyeur de la solidarité, source de l'indifférence et de la haine qu'il est plus facile à exploiter que de limiter, s'appuie sur ce que la spécialiste de l'Idéologie raciste moderne, Colette Guillaumin a nommé : la logique de la différence (de classe, sexiste, raciste)²⁴. On ne peut réduire le racisme qui est un mécanisme fondamental d'exclusion voire de meurtre de la modernité à un racisme de couleur (délit de faciès, noirs contre blancs).

Le fossé économique n'est pas le symptôme le plus criant des inégalités de classes devant la vie et la mort. Le concept d'inégalité est informatif mais insuffisant pour décrire la réalité la nouvelle qualité de la violence globalisée dans les rapports de pouvoir.

Pouvons-nous oublier les leçons des « crises » passées se demandent les économistes qui analysent la crise de Wall Street en 1930 ?

(2) Inégalité et infra-droit pour les étrangers (Lockak).

En bref, la peur de la liberté de mouvement, de la justice transformée socialement en une double haine : haine xénophobe, raciste, sexiste basée sur l'*Ueberfremdung* (surpopulation étrangère) modernisé dans l'apartheid globalisé (Monnier, 1986), et la haine de la démocratie.

L'apartheid est « rapport social sans relation » (Dujardier, 2017) dominé par le clivage et la force. Une paroi de verre sépare 25% de la population en Suisse sans droits, du reste de la population dans la vie quotidienne. Nous partons de là quand nous tentons de construire notre conscience sociale.

On parle peu d'égalité, de surexploitation, d'infra-droit en matière de migration et de droit du travail. La philosophie du passeport endort et immunise du réel et fait glisser vers la non-contemporanéité (Bloch) déjà expérimentée dans l'histoire suisse et européenne.

Mis dans une situation d'infra-droit sur lesquels les projecteurs des populismes s'acharnent²⁵, comme d'autres catégories de populations précarisées, les migrants sont des spectres, des sujets invisibles. Les catégories dominantes des lois, du droit sont empreintes de haine.

On constate sur le terrain du statut des étrangers, de la migration et du droit d'asile, que cet état d'infra-droit²⁶ permet que s'installe un flou entre le droit et la force et nous renvoie au contexte historique et actuel dont nous avons parlé à propos de la violence.

Cet état de fait rend l'application des droits fondamentaux très difficile. On l'a vu, par exemple dans le droit à l'éducation des clandestins, au statut du saisonnier.

(3) Délitement des Etats, de l'ONU et du droit. Quand l'humanitaire et le marché prennent la place du droit (ONU et OIM, rapports Mts sociaux, ONG) et en Suisse centration sur le DFJP

Rappelons ensuite que dans la migration et le droit d'asile, un important déplacement est intervenu dans les Etats et les organisations internationales: l'approche humanitaire de masse, un vrai marché, en considérant des **victimes** a remplacé le droit et les **sujets de droits**. L'OIM a pris la place du HCR, avec d'autres ONG privées (suivi des structures et des budgets). Liens aux trafics d'armes et aux ONG fondamentalistes...

Par ailleurs, le CICR dénonce le non respect du droit humanitaire, « car il n'y a pas d'ordre international contraignant », ni d'espace humanitaire respecté (Maurer, 15.1..2017).

Tensions entre les intérêts des ONG et des mouvements sociaux.

(4) Transformation du rapport démocratie-force, « dictature ». Double haine, expulsions, installation de pouvoirs autoritaires, sécuritaires. De quelle « guerre » s'agit-il ?

Il n'y a pas que la haine des étrangers qui prévaut, il y a aussi la haine de la démocratie, qui a commencé avec Platon et qui est très actuelle (Rancière). C'est un vaste sujet qui a commencé avec Calliclès que l'on trouve dans les détournements de la démocratie directe, le refus et le contournement des règles des multinationales, dans toutes sortes de formes d'autoritarisme (Chine montre que l'autoritarisme est compatible avec le marché) qui mérite bcp. de nuances, mais limitons-nous à soulever un problème qui apparaît dans le droit.

En bref, quand la loi devient la force, la violence guerrière s'étend et envahit la politique internationale et intérieure avec le recul du droit et des libertés publiques, on assiste à des transformations non identifiées des pouvoirs et de la guerre.

La ressurgence de travaux sur le coup d'Etat (CIPH) sur la guerre civile (Grangé) en philosophie politique est un symptôme.

De quels « pouvoirs », de quelle « guerre » s'agit-il quand les espaces publics humanitaires protégés²⁷ en Syrie (CICR) et ailleurs se restreignent, la force gagne sur le droit?

Sommes-nous en train d'assister à de nouveaux pas de la sécularisation du droit de la guerre, y compris dans le droit interne des Etats ?

La politique de la « double haine », la « perversion », la « sécularisation », etc.. la mise à mort inclue comme non évitable, « naturelle » dans des pays qui ont pourtant aboli la peine de mort, semble l'indiquer... La force implique un endurcissement, un endormissement de la pensée.

Suivons un instant les travaux des juristes que les dispositifs, outils des lois et du droit, pour ne pas banaliser les transformations à ce niveau.

Des juristes ont parlé depuis les années 1980, du passage de l'Etat de droit à l'Etat sécuritaire, à L'ETAT D'URGENCE PERMANENT, avec un antijuridisme (non séparation des pouvoirs, poids de la police, des militaires, de la bureaucratie) le mépris du droit, sa destruction tout en le pratiquant, la « désintégration du droit réglé » (Rigaux), par des opérations de perversions des méthodes, des outils du droit, où le droit est vidé de son sens et de son contenu, ce qui met en péril les droits fondamentaux. Les chercheurs sur le droit nazi l'ont bien analysé (Rüthers)²⁸.

En d'autres termes, le passage démocratie-dictature n'est pas simplement visible par le changement des constitutions, les lacunes, la disparition du droit, mais aussi par une philosophie de la force qui se traduit concrètement dans des dispositifs, des outils, des pratiques.

(5) Trois philosophies de la force d'obéissance hobbesienne, schmittienne

Les frontières entre politique internationale et intérieure est poreuse. Le cas de la Syrie est emblématique « alors que les situations se ressemblent toujours plus dans beaucoup de pays » : « La violence détruit les bases de l'Etat, que ce soit le système éducatif ou de santé » (Maurer, 2017). Quant à la tendance des politiques intérieures, loin des champs de batailles avec la fragmentation des acteurs, des armées, on pourrait relever la même tendance. Le choix de la force est une destruction des libertés et des droits sociaux.

Dans la migration, trois philosophies sont de bons terrains d'observation du glissement « démocratie-dictature » qui combinent un apartheid autoritaire et sécuritaire qui s'étend à d'autres secteurs :

- ° La philosophie des cercles qui à l'étape de la globalisation (1980) a modernisé l'Ueberfremdung en philosophie d'apartheid dans les politiques migratoires, la Suisse a été condamnée par l'ONU pour racisme.
- ° La philosophie de la patate chaude (Dublin, asile, transfert de responsabilité)
- ° La philosophie sécuritaire d'Etat d'urgence guerrière (après 2001) dans et par-dessus les frontières des continents.

Ces trois tendances philosophiques mettent en cause gravement l'évidence de la migration, de l'asile, du droit d'asile, inscrits dans les lois, la citoyenneté. Elles sont une atteinte à la « généralité des droits ».

Dans l'instauration du tout sécuritaire, se transforme non seulement le droit des étrangers, mais nos lois et nos droits.

On pourrait faire le même exercice pour les dispositifs et les outils de l'Education et de l'éducation des migrants. Dans quelle mesure sont-ils « imprégnés » de la culture de l'apartheid ?

En résumé, le système international, les Etats, les droits se transforment²⁹, l'UE est impuissante, les sujets se transforment aussi. Les gouvernements autoritaires reviennent en force, les lois sécuritaires de l'Etat d'urgence et d'exception emplissent le droit commun. L'autoritaire et le sécuritaire creuse le fossé de l'autonomie et de la démocratie.

Notons que l'imposition de la violence d'Etat, que le passage d'une démocratie à une forme inédite de « dictature » ne va pas sans le postulat de la soumission, de l'obéissance, de la sujétion des sujets quels qu'ils soient et d'une attaque de l'hospitalité, de la solidarité, du « droit d'avoir des droits », du cadre (Etat, des droits et son renversement, sa diversification dans les luttes intimes, sociales, des mouvements sociaux).

L'imposition de la métaphore des moutons de Blocher montrait bien les moutons blanc et le mouton noir à expulser ! Il n'y avait pas que ce mouton-là sur l'image, en plus du mouton qui dessinait.

(6) L'évidence politique et philosophique : le « droit d'avoir des droits » (Arendt) à la base des lois et des droits constituants

On en arrive à la synthèse entre politique et philosophie.

C'est une évidence qui prend en compte problème de la convertibilité/inconvertibilité de la violence (Balibar).

Arendt a décrit le pilier de la politique et des droits : le droit d'avoir des droits :

“Nous n'avons pris conscience de l'existence du droit d'avoir des droits (ce qui signifie: vivre dans une structure où l'on est jugé en fonction de ses actes et de ses opinions) et du droit d'appartenir à une certaine catégorie de communauté organisée que lorsque des millions de gens ont subitement perdu ces droits sans espoir de retour par suite de la nouvelle situation globale”, Origines du totalitarisme, vol. 2, 1972, p. 281-282.

Sa mise en œuvre en sauvegardant le cadre (Etat dans ses formes diverses), les lois, le droit ne sont pas une essence figée, ils sont constituants, donc intrinsèquement lié à l'exercice démocratique. Epistémologie constructiviste (Piaget).

L'invention démocratique est un risque constant (discours de Périclès). C'est une philosophie du risque autonome pour assurer la sécurité politique.

Le droit des étrangers (migration, droit d'asile) est un droit qui est la prérogative l'Etat et de ses trois pouvoirs (législatif, exécutif, judiciaire), mais il est de la responsabilité des sujets démocratiques appelés à défendre ces droits³⁰.

° La liberté, la justice articulées au savoir suppose des lois (constitutionnelles, des droits subjectifs) et des droits qui s'y rattachent.

L'enjeu du « droit d'avoir des droits » s'inscrivant dans la généralité des droits constituante est pour chaque individu de **pouvoir devenir sujet**, de repérer les atteintes à sa subjectivation, de s'approprier sa capacité de sujet intime et collective.

(7) L'évidence implique un nouveau paradigme positif. Une philosophie politique alternative de la démocratie et de l'autonomie constituante.

Elle implique l'autonomie (valeur-clé de l'Education) et les mouvements sociaux (femmes, migrants), transversalité et l'intersectionnalité (imbrication, interconnexion, croisement) des actions multiples, dont l'enseignement et des luttes.

Les 3 philosophies que l'on trouve sur le terrain de la migration, ces faits, en appellent à changer de paradigme, à une reprise positive des fondements de la démocratie, comme imaginaire, projet, régime, impliquant un processus constituant du cadre de la politique et des droits et d'un Etat démocratique qui applique ce droit.

Face aux tendances sécuritaires/autoritaires, les **mouvements sociaux** se développent. Les femmes et les migrants y occupent une place importante.

° MOUVEMENTS SOCIAUX

La marche des femmes américaines lors de la Présidentielle américaine ont réussi à déplacer les débats de haine missogine et raciste. L'affaire Wetschtein a accentué les débats. Dans l'agenda du XXIe siècle les femmes organisées en mouvement social évoquent la violence, le changement climatique, des migrants et des réfugiés, la protection des transgenres, le racisme lié au colonialisme, les conditions de travail. Pour analyser les rapports de classes/race/sex, elles en appellent à une réponse « intersectionnelle » (de noirs contre les blancs ?) qui concerne notre manière de voir les faits.

Il n'est plus possible d'appliquer la neutralité méthodologique liée au positivisme du droit. Les juristes sont appelés à développer « une conscience méthodologique » intrinsèquement liée à la démocratie. Même remarque pour l'éducation et la recherche.

Pour ma part j'accorde une importance à la dialectique entre une transversalité des actions et des luttes ancrées dans la généralité des droits et spécificité des formes de domination et de luttes.

Remarque méthodologique importante : Dans les mouvements sociaux on peut observer des changements moléculaires, ce qui implique d'affiner notre observation et aussi de développer des méthodologies enrichies de cet aspect moléculaire.

QUESTIONNEMENT. La démocratie comme projet politique, position dans l'action, valeur (liberté, hospitalité, justice, savoir, autonomie...) est-elle un rêve impossible (Soviets, marins de Kronstadt et Lénine, Troski). Faudrait-il opter pour une révolution, un communisme par le haut ou alors pour le modèle chinois qui combine communisme autoritariste et marché ou encore pour le modèle turc qui combine autoritarisme, marché, puissance régionale. Le paradoxe d'une telle question est que la dictature et la révolution autoritaire se rejoignent sur le rapport autoritaire. Platon l'anti-démocrate avait-il raison ? Quel projet politique,

philosophique pour l'Europe ? Voulons-nous une Europe uniquement constituée par la force ?

° DEMOCRATIE, CONTESTATIONS LEGALES ET ILLEGALES DE LA VIOLENCE

« Quand la confrontation se transforme en scène de violences, ce sont les plus durs et les plus brutaux qui l'emportent et nous savons de qui il s'agit » Noam Schomsky (cité par le Monde 12/13 novembre 2017).

L'apport de Bleger et ces faits montrent la nécessité d'évaluer et refonder les bases de la démocratie en articulant le psychisme, les institutions, la société.

L'enjeu est d'évaluer et refonder les théories de l'action - dont la désobéissance civile - à la lumière du rapport autonomie-démocratie et aussi du rapport à la violence.

En bref, les théories de la désobéissance civile (je n'aborde pas ici la question du rapport entre violence et révolution), ont été développées historiquement dans des luttes anticoloniales, contre la guerre. Aujourd'hui ses thèmes changent³¹.

Comment envisager la DC à la lumière du rapport autonomie-démocratie en articulant psychisme et société ?

° CONVERTIBILITE/INCONVERTIBILITE DE LA VIOLENCE (Balibar, Violence et Civilité)

Etienne Balibar, dans *Violence et Civilité* (2010) (voir sa conférence et travaux du CIPh, exil-ciph.com) explique que pour ne pas nous enfermer dans l'impuissance et la fatalité nous sommes confrontés à devoir penser ce qui se passe non seulement dans le paradigme *limite-illimité*, mais dans le paradigme **possible-impossible** pour situer nos actions.

V. L'EVIDENCE, LE SAVOIR, LA LIBERTE, LA JUSTICE REFONDES. 5 PROPOSITIONS

J'en termine avec 5 propositions. Ce sont des propositions sur le cadre souvent invisible, en arrière-fond dans l'Education, les politiques éducatives, l'intégration des migrants, je ne formule pas des propositions internes à la politique d'éducation qui existe par ailleurs dans la recherche en éducation (Tania Ogay).

Rappel : Hannah Arendt, depuis la privation des droits humains, son analyse du totalitarisme et de la « banalité du mal » d'Eichmann, - *soulignons que par ce terme elle entendait « le manque de pensée » qui était le mal politique* -, elle développe **une philosophie sur l'action** au centre de la condition humaine de la pensée, de la volonté et du jugement tous basés sur la liberté et la pluralité.

«Etre privé des Droits de l'Homme, c'est d'abord et avant tout être privé d'une **place dans le monde qui rende les opinions signifiantes et les actions efficaces (...)** Ce qu'ils perdent, ce n'est pas le droit à la liberté, mais le **droit d'agir**; ce n'est pas le droit de penser à leur guise, mais le **droit d'avoir une opinion...**», *H. Arendt, OTII, 281-282.*

La liste serait longue... pour faire avancer l'évidence dont j'ai parlé. Je me limite à 5 propositions qui ont une incidence directe sur l'Education :

Dans la mesure où les 5 propositions formulées ci-dessous s'inscrivent dans la défense des DH, elles concernent la réappropriation critique des acquis de l'histoire (Lumières, révolutions, mouvements qui ont suivi), la construction de l'évidence du savoir, de la liberté et de la justice dans l'ensemble de la société et donc dans l'Education (dans Ecoles professionnelles et les Collèges et aussi la Formation continue des enseignants).

° ASILE, droits, droits humains.

(1) La suppression de la détention administrative des mineurs prévue jusqu'à 12 mois (adultes 18 mois) (actuellement c'est l'art. 80, al. 4 de la Letr) qui n'est pas appliquée dans le cas du Canton de Genève. 64 enfant privés de liberté en Suisse en 2016. Problème de santé, dépressions sévères, automutilation. C'est une violation des droits de l'enfant (notamment à la santé et au droit à l'éducation). La proposition de suppression de la détention des mineurs qui demande à être reprise dans d'autres cantons, exige la modification des dispositions de la loi fédérale sur les étrangers (Letr, RS 142-20).

Ce débat a déjà commencé avec la loi de contrainte qui soulignait l'atteinte des libertés par une détention pénale pour motif administratif. L'avocat genevois, Maître Poncet. La suppression de la détention est à élargir aux majeurs (remise en cause de la loi de contrainte !).

(2) Abandon du dispositif et de l'outil (**Foucault**) de Dublin de l'UE (ce n'est de loin pas le seul outil qui pose problème, ex. pays tiers, ex. big data, etc...outils financiers (CICR, obligations à impact humanitaire avec un taux d'intérêt allant jusqu'à 7%, à quand dans la migration ?). C'est un outil nécrophile. Sa suppression évitera de limiter les politiques à l'expulsion et au contrôle aux frontières et notamment ici de mettre en prison des enfants et des adolescents et de les accueillir plutôt dans le cadre de politiques de l'Education expérimentales, novatrices, courageuses. L'adoption de la proposition du Parlement de l'UE (répartition par quotas)³² engageant la responsabilité partagée des Etats.

Les cas cités au début donnent le vertige et produit de la honte vis-à-vis de jeunes qui ont leur vie devant eux !

° MIGRATION, droits, droits humains.

(3) information et action dans l'Education pour la signature par la Suisse de la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille entrée en vigueur en 2003. Elle a été signée par 37 Etats (certains avec des réserves) mais par aucun pays ni en Europe, ni en Amérique du nord³³.

La Suisse ne l'a donc pas ratifié non plus et ne compte pas le faire (Pascale Baeriswyl) comme les autres pays de l'OCDE, alors qu'a été mise en place la Libre circulation des personnes, Schengen, etc. Deux tentatives ont eu lieu en 2003 et en 2008 pour soulever la question aux Chambres fédérales, sans le moindre succès. La réponse du gouvernement est la suivante: "(...) *le Conseil fédéral estime que la signature de la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille se révélerait problématique pour la Suisse*³⁴.

(4) Régularisation du séjour des 200.000 sans-papiers en Suisse qui déséquilibre les droits des travailleurs, et où l'on compte beaucoup de jeunes privés du droit à l'éducation et de l'application des droits fondamentaux dans le travail. L'opération Papyrus. GE a défini des critères, il est suivi par Vaud, Bale, mais pas par ZH (tiers des « sans-papiers » de Suisse). L'exemple de la lutte des 533 a été une avancée notoire dans le canton de Vaud.

(5) Mesures anti-racistes et de contrôle du travail policier.

La mort de Lamin Fatty qui n'est pas la lère en Suisse lors d'expulsions et qui fait partie de 40.000 morts documentés par des journalistes depuis 2000³⁵. La comptabilité du « coût humain » nécrophile de la forteresse Europe, n'est de loin pas exhaustive.

Elle indique qu'il existe des zones de non droit flagrantes (il y en a bien d'autres, cf. banlieues) où le degré de la violence d'Etat, de l'apartheid et de du racisme d'Etat se banalisent en provoquant la mort. Il est urgent de faire appliquer, comme dans les cantons de Vaud et de Zurich, les directives écrites en matière de délit de faciés. Il est urgent de mettre en place un reçu délivré pour chaque interpellation permettant un contrôle démocratique (proposition du député Dolivo) et des structures indépendantes cantonales et fédérales pour les dépôts de plainte à la suite de violence raciste, et autres violences policières.

Il est important que les enseignants (formation continue) les étudiant.e.s et apprentis soient régulièrement informés sur la CEDH, le Conseil des DH et sur ces propositions concrètes concernant l'asile et la migration.

Conclusion

Je termine avec une remarque positive et optimiste.

L'horizon est préoccupant mais ouvert. Pour retrouver des évidences perdues ou déniées (mémoire) et refonder l'évidence de la migration, de l'asile, du droit d'asile, inventer le futur, on peut choisir d'être Pénélope plutôt que Cassandre.

Tisser encore et tours la démocratie est une évidence à la fois impossible et réaliste.

MCCT, Genève, 14 novembre 2017

Bibliographie

Badie Bertrand, Dominique Vidal. *Un monde d'inégalités*, Paris, La Découverte, 2017.

Baldo Suliman, Contrôle aux frontières de l'enfer. Comment le partenariat de migration légitime « l'Etat milicien » du Soudan, avril 2017. En ligne.

Brauman Rony, François Margolin, *la pitié dangereuse*, film 1979, basé sur le livre de Stephan Zweig (critique de l'humanitaire).

Books. L'actualité à la lumière des livres (dossier) : *Sommes-nous si facile à manipuler ?* no. Novembre-décembre 2017. www.books.fr

Caloz-Tschopp, Bausteine et recherche Conseil d'Etat.

Caloz-Tschopp M.Cl., article sur la Convention des migrants.

Castoriadis Cornelius, *Thucydide, la force et le droit*, Paris, Seuil, 2011.

Commission fédérale des migrations (CFM), *Octroi de protection. Recommandations*, Berne, 2014.

Conseil fédéral, *Admission provisoire et personnes à protéger. Analyse des possibilités d'action*. Rapport du Conseil fédéral, 2016.

Cousin Bruno, Chauvin Sébastien, « Vers une hyper-bourgeoisie globalisée ? », Badié Bertrand, Vidal Dominique, *Un monde d'inégalité*, Paris, La Découverte, 2017, 197-206

Deonna Emmanuel, « Accueillir et octroyer des droits », *Le Courrier* 2,11,2017

Dujarier Marie-Anne, *Le management désincarné*, Paris, La Découverte, 2016.

Foucault.

Guillaumin Colette, *L'idéologie raciste*, Paris, Poche. 2000 (1970).

Hassner Pierre, *La revanche des passions. Métamorphoses de la violence et crises du politique*, Paris, Fayard. 2015.

Höltzsch René, Personenfreizügigkeit – ein Auslaufmodell ? *Terra Cognita*, Berne, 2017, 82-84 (la libre-circulation, concept dépassé ?).

Kott Sandrine, « Des frontières de l'Europe aux frontières de l'Europe », *Terra Cognita*, Berne, 2017, 70-73.

L'ami du peuple, *L'asile est notre terre commune*, mai-juin 2016.

Mellah Salima, Une politique de la mort : Migrations, la Méditerranée est l'Europe, 2017. <http://www.algeria-watch.org/francais.htm>

Poulantzas Nicos, *Para un analisis marxista del Estado*, Siglo XXI, Mejiro, 1977

° *Poder politico y clases sociales en el Estado capitalista*, Siglo XXI, Mejiro, 1978.

Reeves Richard V., « Des classes sans risque », *Le Courrier*, 6 novembre 2017 (voir les références des recherches).

Rigaux François, « Introduction au concept d'action humanitaire », *Cultures et Sociétés*, Strasbourg, 16/17, p. 49-69.

° « Quelle force au service de quel droit », in Caloz-Tschopp, Le devoir de fidélité à l'Etat entre servitude, liberté (in)égalité, Regards croisés, Paris, L'Harmattan, 2004, p. 49-69.

° L'histoire du droit international revue et corrigée par Carl Schmitt, texte de l'auteur, Université de Louvain. Accessible sur le site : exil-ciph.com

Roques Christian, « Interprétation de la loi et perversion du droit », *Asterion* no. 4, 2006 (no. Sur la crise du droit de la République de Weimar et le nazisme). <http://asterion.revues.org/650>

Rüthers B., *Die unbegrenzte Auslegung. Zum Wandel der Privatrechtsordnung im Nationalsozialismus*, (6^e éd.), Tübingen, Mohr/Siebeck, 2005.

Sassen Saskia, *La globalisation. Une sociologie*, Paris, Gallimard, 2007.

Servigne Pablo, *L'entraide. L'autre loi de la jungle*, Paris, les liens qui libèrent, 2017.

Villiger Carole, *Usage de la violence en politique*, Lausanne, Antipodes, 2017.

Weil Simone, *L'iliade ou le poème de la force*, Paris, l'Eclat, 2014 (plusieurs autres éditions).

Le Courrier, 2 novembre 2017 (éditorial et reportage).

Vallet Elisabeth, Barry Zoé, Guillaumou Josselyn, « L'inferment du monde », *Terra Cognita*, Berne, 2017, 102-104.

Vallet Elisabeth, *Borders, Fences and Walls : State of Insecurity ?* London, Routledge, 2014.

° *The illusion of a border wall deterrence*, in Reece Jones, *Open Borders*, University of Georgia Press, Geographies of Justice and Social Transformation Series, 2017.

¹ Katja Kipping, députée et coprésidente de Die Linke, a préparé avec l'ancien ministre grec des finances Yanis Varoufakis le manifeste de DiEM25 – pour « *Democracy in Europe Movement 2015* ». Lorsque nous la rencontrons à Berlin, dans un café en face de la Volksbühne, l'emblématique théâtre de l'est de Berlin où est lancé le mouvement ce mardi 9 février, elle est en pleine campagne de promotion de son livre sorti la veille dans les librairies allemandes, un ouvrage qui aborde frontalement la question des réfugiés : *Qui fuit volontairement ? La responsabilité de l'Ouest ou pourquoi notre société doit se réinventer* (« *Wer flüchtet schon freiwillig ? Die Verantwortung des Westens oder Warum sich unsere Gesellschaft neu erfinden muss* », édition Westendverlag). Entretien avec cette députée allemande sur l'ambition de DiEM25, l'austérité européenne, la question des réfugiés, la crise grecque...

² En matière d'étrangers, - ce qui n'épuise pas la question de la diversité culturelle -, les populations de LS et GE comptent presque 50% personnes sans passeport suisse qui participent à la richesse du pays). Ce sont des spectres (Derrida). qui indiquent à la fois le passé et l'avenir.

³ La Suisse est passé au crible pour la 3^e fois depuis 2012, de l'examen périodique du Conseil des Droits de l'homme (EPU). Les améliorations concernent la lutte contre le racisme en particulier des travailleurs migrants, violences contre les femmes, responsabilité internationale des multinationales). Certains pays ont demandé une révision du code pénal suisse.

⁴ Voir notamment, le European Journal of Teacher Education (migration, égalité, inclusion), http://explore.tandfonline.com/content/ed/changing-perspectives-and-approaches-in-contemporary-teaching?utm_medium=email&utm_source=EmailStudio&utm_campaign=JMH01962_2394426; voir aussi ses recherches de ces dernières années : <http://www.unifr.ch/ipg/fr/recherche/corel>

⁵ Vivre les yeux ouverts est un pari. Pari de l'étonnement de l'intuition et, dirait Toni Morrison, de la folie. Elle a fait des recherches sur la résistance des esclaves et la folie des colonisateurs.

L'activité philosophique et scientifique implique que nous nous réapproprions ce que Socrate a appelé notre capacité de nous étonner. **L'étonnement** est le début de la sagesse et aussi de la science, du savoir et de la signification rappelle Arendt dans un texte magnifique.

Pari avec Spinoza de la puissance de l'Être pour pouvoir imaginer le devenir.

Pari d'une critique des utopies, et de l'ouverture de nouvelles voies pour la philosophie de l'histoire (Benjamin). Plaisir de la curiosité et du courage refondé pas à pas.

Réfléchir à l'évidence c'est accepter d'avoir les pieds dans la boue de l'histoire, la matérialité de l'inégalité, de la violence inimaginable des conditions d'existence de 90% humains sur la planète Terre, dont les jeunes migrants sont la pointe de l'iceberg. Quand ils sont en classe ou qu'ils disparaissent, quelles histoires inénarrables ils ont en eux ?

⁶ Je laisse en réserve un autre fil rouge autour de la philosophie du mouvement, champ de recherche inépuisable qu'a ouvert la philosophe et théoricienne politique au XX^e siècle, Hannah Arendt : le lien **entre migration et pensée, conscience sociale** (la compréhension, la pensée, le jugement qui font partie d'une philosophie du mouvement). **Projet de livre**. L'actualité dans l'UE, en France et aussi dans le canton de Vaud (mort, les expulsions qui continuent) m'y incite. Comme je l'ai écrit

⁷ Mémoire sur la découverte de l'imagination chez Castoriadis, UNIL dont j'ai suivi un séminaire à l'UNIL.

⁸ J'ai travaillé en logique et en épistémologie et en sémiologie à la Faculté des Lettres de l'Université de Lausanne sous la direction de la prof. Marie-Jeanne Borel à qui je rends hommage pour son travail ainsi qu'à Jean-Blaise Grize, responsable du Centre de Sémiologie de Neuchâtel, logicien, collègue de Piaget.

⁹ En faisant ma thèse, les Sans-Etat dans la philosophie politique de Hannah Arendt. Humains superflus, droit d'avoir des droits et citoyenneté, publié en 2000 puis mon habilitation, je me suis réorientée vers la philosophie politique en constatant que notre rapport aux étrangers, structurel de la conformation de l'Etat suisse (Arlettaz) qui n'est pas un Etat-nation classique dirait Sayad, et de son économie, posait des problèmes non seulement de xénophobie et de racisme, mais d'exploitation des migrants et des travailleurs (rôle des clandestins structurels) de démocratie au sens de Périclès et de Castoriadis.

¹⁰ J'ai été et je suis encore enseignante durant de longues années auprès de divers publics (universitaires et autres) et j'ai travaillé 6 ans dans la FPSE, sans être spécialiste en éducation, comme l'étaient notamment les prof. Edo Poglià du Conseil

Suisse de la Science (sociologie de l'éducation) et Pierre Dasen (approches interculturelles de l'éducation). Je ne suis ni économiste, ni juriste, ni démographe, mais j'ai dirigé des recherches où nous avons collaboré ensemble.

J'ai travaillé avec le politologue de l'UNIL, Laurent Monnier qui a introduit le concept d'apartheid dans sa leçon d'adieu à l'UNIL en 1986 pour analyser les logiques de pouvoir, non tant du nazisme ou de l'Afrique du sud, que des politiques migratoires.

¹¹ Actuellement, pour mettre en point final à mes activités au Collège International de Philosophie de Paris (2010-2017, en terminant la direction d'un gros programme de 7 ans je coordonne les Actes d'un colloque sur le DESEXIL, L'EMANCIPATION EN ACTE à Genève en 2016. Il m'a conduit à collaborer avec divers publics à Lausanne, Genève, Paris, Concepcion, Istanbul, Curitiba, Florence, Paris et Genève (colloque final : desexil : l'émancipation en Actes. Avec Valeria Wagner de l'UNIGE nous préparons la publication des Actes qui sortiront l'année prochaine. Les enregistrements des Séminaires et Colloques se trouvent sur le site : exil-ciph.com

¹² Nous l'avons fait dans une recherche interdisciplinaire : Migrations et Droits de l'Homme à l'UNIGE qui a été publiée en 2 volumes avec des propositions qui peuvent être consultées.

¹³ La consolidation de l'évidence : la lutte des 523 dans le canton de Vaud a été une victoire qui a fait avancer les droits des sans-papiers.

L'oubli de l'évidence: la banalisation de la mort de Lamie Fatty par une cascade d'erreurs, qui est responsable ? quelle sanction ? quelle dédommagement ? Achille Mbembe parle de nécropolitique, c'est-à-dire de politique de la mort.

L'oubli de la justice : cas, la force cruelle, la violence banalisée. Alamin Omer, un jeune économiste erithréen est expulsé, après avoir été emprisonné après 3 ans de séjour en arguant Dublin vers l'Italie, pays de premier asile. Il a 24 ans, la vie devant lui. Je suis allée à Frambois. Il m'a dit qu'il n'osait pas raconter à sa mère ce qui lui est arrivé depuis son départ !

L'oubli de l'hospitalité et de la solidarité. Stéphan Pélessier est jugé ce 9 novembre par la Cour d'assise de Patras en Grèce. Son Crime ? Avoir tenté d'aider sa belle-famille syrienne à passer de Grèce en Italie. En Suisse aussi, la Letr contient le « délit de solidarité ». Le philosophe André Tosel parle de tentative de division de la solidarité.

¹⁴ 1. Caractère de ce qui s'impose à l'esprit avec une telle force qu'il n'est besoin d'aucune autre preuve pour en connaître la vérité, la réalité. Certitude. 2. En évidence, en se présentant de façon à être vu, remarqué immédiatement. 3. A l'évidence. DE toute évidence, certainement, évidemment, sûrement. Certains, apparent, assuré, clair, flagrant, incontestable, indéniable, indiscutable, indubitables, manifeste, palpable, paent, sûr, visible (Petit Robert).

¹⁵ L'évidence exige un langage pouvait décrire, signifier son existence. On assiste à une ambiguïté généralisée, à une distorsion du langage qui détournent la pensée de l'évidence.

L'évidence exige en tout cas une condition de méthode : la décentration. Prendre conscience d'une certitude qui saute pourtant aux yeux dans toute sa complexité exige comme le dit l'historien Achille Mbembe de prendre conscience de sa place dans les rapports de pouvoir globalisés, de se déplacer, de se « déprovincialiser », de se décentrer d'un passé de domination impérial, ce que Piaget souligne aussi pour les sciences et Kant pour l'altérité et l'hospitalité.

¹⁶ « L'asile est notre terre commune » (titre d'une publication, L'Ami du peuple de 2016). L'asile a une longue tradition dans le monde, dans toutes les cultures. Depuis l'émergence du système des Etats est devenu le « droit d'asile ».

LE DROIT D'ASILE.

Le droit d'asile est un rapport de pouvoir inégal entre un Etat, un système d'Etat censé obéir à l'Etat de droit et un individu, qui a une qualité de réfugié, c'est-à-dire dont le besoin de protection de sa vie et de sa liberté, a été reconnue par l'Etat qui lui octroie alors le droit d'asile sur la base de motifs précis.

Vu l'inégalité du rapport et l'enjeu (vie, liberté, hospitalité base de possibilité de la politique), le respect par l'Etat de droit de ses propres lois est d'autant plus vital.

Le droit d'asile n'est pas reconnu comme un droit subjectif à l'asile (exception de l'Allemagne après la 2^e guerre mondiale), ni comme un droit constitutionnel, mais comme un droit faisant l'objet d'une loi¹⁶.

Pour ne pas rester une loi particulière, le droit d'asile doit pouvoir s'inscrire dans les Constitutions des Etats, des villes et dans la Constitution européenne. Il y a tout un champ de travail qui donne lieu à des expérimentations intéressantes.

¹⁷ En bref, comment l'a montré Kant, Scherrer, Derrida, etc. l'hospitalité est un des piliers de la paix « perpétuelle » (Kant) dans un monde fini, où l'expulsion dans des zones inhabitées n'est plus possible.

L'hospitalité est un rapport d'appropriation de l'évidence de l'asile comme exercice d'échange réciproque de la protection plutôt que d'un rapport ami-ennemi qui renvoie à la guerre

L'hospitalité a un lien étroit avec la liberté de mouvement (sortir mais pas entrer !). Elle est l'exercice de la liberté, de l'altérité qui apprend que l'autre n'est pas un barbare, un monstre, un guerrier pilleur, violeur.

L'hospitalité privée est devenu impossible depuis le système d'Etat. Dr. Zuber. Plus de place de privés que de places d'Etat, cependant.

Un problème : l'hospitalité est incompatible avec une libéralisation à outrance du marché du travail¹⁷ (Grèce, code du travail en France).

¹⁸ En 1966, Max Frisch écrivait : « On avait appelé des bras et voici qu'arrivent des hommes ». Il décrivait l'attitude devant les travailleurs migrants qui cachait la peur de l'inévitable automatisation, alors qu'il y avait 800.000 étrangers, soit 14% de la population étrangère. Aujourd'hui le pourcentage est de 20% et les raisons des peurs ont changé.

¹⁹ Voir, <http://www.vedura.fr/environnement/climat/rechauffement-climatique-migration-population>, les rapports du CIEC. AFP. Climat : deuxième avertissement de 15.000 scientifiques de 184 pays, 14 novembre 2017 ; <http://leclimatchange.fr>;

²⁰ Précisons encore deux notions ici :

HUMAINS SUPERFLUS (Arendt) En pensant à l'histoire récente, le passage à la modernité (colonialisme, avec son premier génocide en Namibie) et Du XVIIIe et l'époque charnière du XIXe au XXe siècle, celui de l'impérialisme et ses guerres civiles, ses guerres « totales » (Luddendorf 1935), ses génocides, ses bombardements de masse sont des transformations, voire des ruptures qui ont amené un « régime politique sans précédent » que Hannah Arendt a nommé en terme de SYSTEME TOTALITAIRE caractérisé par ce qu'elle appelle les HUMAINS SUPERFLUS.

En contrepoint : le droit d'avoir des droits

EFFET BOOMERANG (Luxemburg). Depuis la Renaissance, la planète Terre est devenu un espace clos, entièrement « découvert », conquis, exploité par les empires occidentaux de la modernité. Kant l'a bien montré. **Rosa Luxemburg**, qui pense dans le contexte de la guerre de 1914-1918 a décrit, en parlant de « catastrophe » les effets destructeurs sur les pays colonisateurs et les **effets « boomerang »** sur les pays impérialistes eux-mêmes (pillage-destruction des colonies, autoritarisme et militarisme effréné, régime politique de pouvoir « total » et deux guerres « totales » mondialisées). **Livre à paraître.**

L'effet boomerang n'a pas été un simple effet en retour, mais une « explosion » complexe, imprévisible de « violence extrême » qui concerne toute la planète.

En contrepoint : la liberté de mouvement avec un cadre politique.

La migration n'est pas un mouvement mécanique d'aller-retour que l'on voit dans les politiques migratoires et d'expulsion pratiquées dans le droit d'asile.

²¹ Bill Emmot, ancien rédacteur en chef du magazine *The Economist*, reprend le concept d'égalité après Piketti et d'autres en dénonçant l'émergence d'une **plutocratie héréditaire** en Occident pour analyser les causes du populisme. On a vu que ça ne concerne pas que le 1% des plus riches ! « Les inégalités sont le « chaînon manquant pour expliquer la violence politique » (Gayer, 97-110).

²² AU XIXe les bannis des cantons riches et urbains étaient fribourgeois, valaisans, tessinois. Ils étaient expulsés vers leur cantons, communes d'origine, rappelle l'avocat Christophe Tafelmacher (article à paraître).

²³ Elles augmentent depuis 2008. Les chiffres alarmistes montrent le fossé entre les pauvres plus nombreux, plus vulnérables et les ultra-riches qui ne savent plus quoi faire de leur argent. Les recherches, les luttes sur les inégalités n'étaient plus à la mode, elle reprennent partout dans le monde. Piketti, Badié, etc. Les luttes contre l'inégalité se multiplient partout (Athènes, Portugal, Madrid, N.Y., Brésil, Inde, etc.).

²⁴ Nous sommes mis au défi de décrire, analyser une telle logique raciste, sexiste, qui *essentialise, naturalise* la hiérarchie, la division, l'expulsion de catégories de population, voire dans certains circonstances historique de la modernité, leur extermination (génocides).

²⁵ « Toute la population résidante devrait posséder les moyens légaux pour participer à la vie sociale » (Emmanuel Deonna, 2017).

²⁶ Avec les empires, le système d'Etats-nations le libre mouvement de la connaissance (pensons à la fuite des cerveaux, au fait que bcp. de demandeurs d'asile sont des gens formés) connaît des frontières, des contraintes nouvelles qui sont régies par des lois, le droit et des dispositifs, des outils nombreux et complexes dont l'application diffère selon que l'on provient d'une zone de guerre (3 cercles), que l'on a un passeport suisse, français, allemand, ou malien, erithréen, gambien.

²⁷ Le président du CICR dénonce la disparition d'espaces publics de protection dans les zones de guerre « Nous devons recréer un espace humanitaire distinct de l'espace politique pour pouvoir agir plus librement » (Maurer, 2017).

²⁸ Dans l'actualité, il suffit de lire les lois dites « antiterroristes », les documents administratifs des politiques diverses (pas seulement le droit des étrangers), et de suivre les travaux de AI ces 30 dernières années !

En France, début novembre 2017 par exemple, à la suite des mesures économiques (migration choisie), des mesures sécuritaires, dont l'Etat d'urgence qui a passé dans le droit commun ont été instaurées²⁸.

Il y a une tendance dans les structures, les dispositifs, les outils (Foucault) et les méthodes ambiguës (on n'élimine pas directement le droit, on le tord pour le vider de sa substance en mettant en cause les libertés fondamentales et les droits humains, avec le risque de l'effet boomerang (il n'y a pas que les droits des étrangers qui sont en danger).

On voit réapparaître des méthodes qui font penser non seulement à une opposition entre libéraux, socialistes et conservateurs mais à des tendances présentes dans la période qui a succédé à la République de Weimar en Allemagne. Le nazisme qui a détruit le droit libéral qualifié de juif (Kelsen) et aussi le droit conservateur (débat autour de Carl Schmitt et de Heidegger, travaux de Rügge, Rigaux, etc.) en ne changeant pas le droit mais en le tordant, en l'instrumentalisant.

²⁹ Citons Poulantzas qui montre que la transformation de l'Etat autoritaire existe déjà dans les années 1970 et qu'il ne concerne pas que les étrangers, qu'il s'étend :

« Une nouvelle forme d'Etat est en train de s'imposer... Forme d'Etat que je désignerai, faute de mieux, du terme d'étatisme autoritaire. Terme qui peut indiquer la tendance générale de cette transformation : l'accaparement accentué, par l'Etat de l'ensemble des domaines de la vie

économico-sociale articulé au déclin décisif des institutions de la démocratie politique et à la restriction draconienne, et multiforme, de ces libertés dites « formelles » dont on découvre maintenant qu'elles s'en vont à vau-l'eau, la réalité. Bien que certaines de ces modifications sont à l'œuvre depuis longtemps, l'Etat actuel marque un véritable virage par rapport aux formes d'Etat précédentes », N. Poulantzas, théoricien de l'Etat, du fascisme, des classes sociales dans les années 1970, dans *L'Etat, le pouvoir, le socialisme*, écrivait cela en 1978. On peut trouver une actualisation de Poulantzas dans des textes plus récents.

On peut trouver ces lignes optimistes. Les changements sont bien plus importants quand on passe de l'autoritaire au sécuritaire, et il devient difficile de nommer, de conceptualiser la guerre dans une situation de reconfiguration d'empires où les frontières entre les politiques intérieures et extérieures deviennent de plus en plus floues, où les champs de bataille sont partout, où il n'y a plus de différence entre civils et militaires, etc.. Nous vivons un nouveau virage depuis les années 1980 (Schengen) et 2001 (Tours USA). Avec l'Etat d'urgence puis d'exception la France essaie de rattraper le retard sécuritaire...

³⁰ Quand on lit : « une université n'a pas à se substituer au monde politique ni aux institutions sociales lorsqu'il s'agit de questions de migrations et d'asile. Mais elle s'inscrit de manière vivante au sein d'une collectivité, car elle est concernée par toutes les questions sociétales », Le Journal de l'UNIGE, 23.11.2017, la vice-rectrice entend certainement souligner les responsabilités respectives de l'Etat et des citoyens démocratiques.

³¹ Les dissidents intimes, sociaux, les mouvements sociaux, les lanceurs d'alerte, les insoumis et aussi les nationalistes identitaires sont en train d'enrichir notre observation et de renouveler les recherches sur la DC.

Plusieurs axes de recherche sont à l'ordre du jour (DC, Etat, droit et DC, DC et démocratie directe, quand la DC devient impraticable pour défendre le droit d'asile (Dublin), DC dans un régime élu (Erdogan, Insel), la place des femmes dans la résistance, etc.).

³² "Pour info, la commission du Parlement de l'Union Européenne en charge d'évaluer la future réforme des Accords de Dublin (Dublin VI) propose un modèle complètement différent, avec quotas de répartitions de la responsabilité des demandes d'asile entre chaque pays (et non plus responsabilité au pays d'entrée) et primauté des liens familiaux (même extra-nucléaires). Il faudrait encore pour cela de longues négociations et que la décision soit prise par consensus au Parlement, donc chaque pays doit donner son accord, ce qui a peu de chances d'aboutir et durera encore bien longtemps... mais au moins un premier pas officiel de l'Union Européenne pour un changement radical, qui traduit l'absurdité du système Dublin. Cela permettra peut-être d'éviter la catastrophe Dublin IV initialement prévue!"

<http://www.europarl.europa.eu/news/fr/press-room/20171016PR86161/chaque-etat-de-l-ue-doit-accueillir-une-part-equitable-de-demandeurs-d-asile>

³³ https://treaties.un.org/pages/ViewDetails.aspx?src=TREATY&mdsg_no=IV-13&chapter=4&clang=fr

³⁴ Références des deux interventions sur le site du Parlement:

Question de Paul Rechtsteiner <https://www.parlament.ch/fr/ratsbetrieb/suche-curia-vista/geschaefft?AffairId=20031079>

Interpellation de Silvia Schenker <https://www.parlament.ch/fr/ratsbetrieb/suche-curia-vista/geschaefft?AffairId=20083415>

³⁵ Ce chiffre loin d'être exhaustif précise l'OIM, provient du projet *The Migrant Files*, projet d'open data d'un consortium de journalistes européens, qui a établi une carte des disparus (NN) et qui dessine en négatif les routes empruntées par les migrants pour rejoindre l'Europe et les obstacles physiques et législatifs mis en place par les Etats pour les empêcher. Voir aussi, Carolina Kobelisky, (dif.), *La mort aux frontières*, de l'Europe. Retrouver, identifier, commémorer, Babel, 2017. Il faudrait parler des migrants entre le Mexique et les Etats-Unis. Il faudrait aussi parler du fait que le contrôle aux frontières, le partenariat des migrations renforce les dictateurs, par exemple au Soudan (Baldo 2017).